

DEC221216DR02

Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB**LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC220186DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB, dont la directrice est Mme Sharon BRIDAL ;

Vu la décision DEC190960DR02 du 14 mars 2019 portant création du conseil de laboratoire de l'unité UMR7371, modifiée par la décision DEC200792DR02 du 5 mars 2020 ;

DECIDE :**Article 1er :**

Pour faire suite à l'arrivée en 2022 d'une sixième équipe au sein de l'UMR7371, l'article 2 de la décision DEC190960DR02 susvisée est modifié comme suit :

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 1 membre de droit : la directrice de l'unité
- 11 membres élus dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA/BIATSS /CATI
 - 3 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège permanent,
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège EC hospitaliers et autres personnels hospitaliers
 - 3 élu.e.s dans le collège C/EC, sous collège non permanent (post-doctorant.e.s, doctorant.e.s, CDD RECHERCHE)
- 8 membres nommé.e.s

La décision DEC200792DR02 du 5 mars 2020 est abrogée.

Article 3 : Durée

En application de la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée, le conseil nouvellement composé est mis en place pour la durée restant à courir du mandat de l'UMR7371.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

CNRS

Délégation Paris-Centre
16 rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris
T. 01 42 34 94 00

www.cnrs.fr



DEC220737INSU

Décision portant modification de la quotité de Mme Karine PERRAUT en qualité de chargée de mission institut (CMI) à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique.

Vu décision DEC201427INSU du 4 décembre 2020 portant nomination de Mme Karine PERRAUT aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) à l'INSU ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 01/03/2022, Madame Karine PERRAUT, Astronome à l'Université Grenoble Alpes, affectée à l'Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut Nationale des Sciences de l'Univers, jusqu'au 31/12/2022 pour 50% de son temps de travail.

Karine PERRAUT gardera ses missions actuelles de suivi de l'instrumentation optique de l'Observatoire Européen Austral (ESO), notamment pour l'ELT et le VLT/VLTI, ainsi que le suivi pour l'INSU des activités de l'ASHRA. De fait cette responsabilité majeure l'engage déjà à plus de 25%. Il s'agit en effet de suivre les contributions françaises à 12 instruments focaux de cet observatoire (VLT : MOONS, MATISSE, 4MOST, GRAVITY+, BlueMuse, Sphere+ ; ELT : HARMONI, MICADO, MAORY, MOSAIC, METIS, HIRES) réalisés dans une demi-douzaine de nos laboratoires, au sein de consortia internationaux larges, et en relation forte avec l'ESO. Cette année, en plus du suivi et du reporting nécessaire auprès de l'IR-ESO, Karine PERRAUT prend la responsabilité de l'Equipex FCELT, et elle sera aussi notre représentante au Conseil de l'ESO. L'ensemble de ces tâches représente un portefeuille d'activités cohérentes qui justifie pleinement une quotité de CMI à 50%.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mars 2022

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl